



Réf.
FPSST 10

FORMATION

Sensibilisation aux risques liés aux fibres céramiques réfractaires

Durée
1 jour
(7 heures)

Les fibres céramiques réfractaires sont un matériau de choix pour l'isolation thermique à haute température. Elles sont classées cancérigènes possibles pour l'homme par l'Union européenne. Leur emploi requiert la mise en œuvre de règles de prévention particulières. Elles sont encore utilisées dans l'industrie de la terre cuite, l'industrie métallurgique, les briqueteries, les tuileries, notamment sur des équipements tels que des fours de cuisson, des wagons de fours de cuisson de briques ou de tuiles.

INTRA

Dans l'entreprise

Prix HT :

Sur devis



Publics concernés :

- Personnel d'encadrement technique, de production, d'entretien / de maintenance travaillant dans des briqueteries, des tuileries, dans la métallurgie, dans la maintenance industrielle.
- Membres CSE.



Objectifs de la formation :

- Organiser la prévention du risque « FCR » lors de la préparation d'une intervention d'entretien : de maintenance sur des équipements d'installations industrielles.
- Définir des mesures de prévention lors d'opérations comportant un risque d'exposition aux fibres céramiques réfractaires.



Compétences développées :

- Préparation des travaux.
- Evaluation des risques.
- Elaboration d'un mode opératoire.
- Gestion des déchets.



Organisation de la formation :

- Présentiel.
- Uniquement en intra-entreprise dans l'entreprise.
- Dates à préciser par l'employeur.
- Session : Maximum 8 stagiaires.



Pré-requis :

- Aucun.



Qualifications de l'intervenant : Eric CALPHY

- IPRP enregistré à la DREETS Alsace.
- Formateur technique certifié TÜVRheinland France.
- Conseiller technique « FCR » pour des briqueteries et des tuileries.
- Plus de 30 ans d'expérience de terrain en santé et sécurité au travail.



67 EI – N° SIRET : 538 606 542 000 24 – Code APE : 7490 B

organisme de formation enregistré sous le n° 42 67 05636 67. Cet agrément ne vaut pas agrément de l'Etat.
Certification Qualiopi pour les actions de formation.



Pédagogie :

- Recueil des attentes, des besoins et des contraintes et évaluation diagnostique des stagiaires.
- Retours d'expériences, échanges et témoignages.
- Alternance théorie et exercices pratiques.
- Exposé, vidéos.



Conditions de validité :

- Etre présent.
- Une évaluation pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Délivrance d'une attestation d'assiduité de fin de formation.



Programme :

MATIN

- **Questionnaire de positionnement avant la formation.**
- **Présentation des fibres céramiques réfractaires.**
 - Définition et composition des fibres céramiques réfractaires.
 - Caractéristiques des fibres céramiques réfractaires.
 - Production et utilisation des fibres céramiques réfractaires.
- **Règlementation.**
 - Classification européenne des substances cancérogènes.
 - Obligations réglementaires vis-à-vis des salariés.
- **Effets sur la santé.**
 - Exonération de la classification cancérogène.
- **Mesures d'exposition professionnelle**
 - Méthodes de détection et de détermination dans l'air.
- **Produits et installations susceptibles de contenir des FCR.**
 - Fibres céramiques réfractaires en vrac.
 - Fibres céramiques réfractaires sous forme de nappes, de panneaux et de modules.
 - Fibres céramiques réfractaires sous forme de papiers et de feutres.
 - Fibres céramiques réfractaires sous forme de tresses, de cordons, de bourrelets et de textiles.
 - Fibres céramiques réfractaires incorporées dans des liants divers.
 - Fibres céramiques réfractaires sous forme de pièces moulées sous vide (pièces de forme).
- **Opérations de maintenance pouvant exposer aux fibres céramiques réfractaires.**
 - Opérations générales.
 - Opérations spécifiques.
 - Opérations de fin de chantier.
- **Recherche du danger.**
 - Repérage des installations et équipements contenant des FCR.



APRES-MIDI

- **Mesures de prévention.**
 - Suppression des risques.
 - Evaluation des risques.
 - Substitution.
 - Mesures organisationnelles.
 - Moyens de protection collective.
 - Equipements de protection individuelle.
 - Traitement des déchets.
 - Hygiène.
 - Information et formation des salariés.
 - Surveillance médicale.